Sujet: Re: demande informations sur l'assainissement

De: Corbreuse MAIRIE <mairie.corbreuse@wanadoo.fr>

Jeu 05/12/2019 10:07

Mesdames, Messieurs,

Suite à vos demandes du 18 septembre 2019, nous portons à votre connaissance les éléments de réponse :

La station d'épuration de Corbreuse a une capacité de 1 800 EH (et non 2000 EH, chiffre erroné du PLU qui devrait être corrigé).

Effectivement 1 Equivalent-Habitant EH ne vaut pas 1 habitant. Il y a des valeurs réglementaires qui permettent ce calcul tant au niveau hydraulique que de la charge de pollution pouvant être traitée.

La mise en œuvre et le suivi de l'autosurveillance de la station sont réalisés par ce service dans le cadre d'une convention d'assistance technique entre la commune et le Département.

Au regard de ce rapport, il est constaté qu'en 2018, les deux bilans d'autosurveillance (exigés réglementairement) montrent une charge moyenne hydraulique de 72 % et un charge polluante de 51 % des capacités nominales de la station. Le dimensionnement de la station est donc cohérent avec l'évolution de la population y compris à l'horizon 2030.

Par courrier du 6 novembre 2019, le système d'assainissement de Corbreuse (réseau + station) a été jugée conforme pour l'année 2018.

Espérant avoir répondu à votre attente, veuillez agréer mes salutations distinguées.

Secrétariat /mairie de CORBREUSE